

Faute d'avoir l'accord de l'Education Nationale pour diffuser cette communication dans le cahier de liaison de votre enfant, celle-ci se fait par voie de mail. Lundi soir, elle a été annoncée aux directeurs des écoles asniéroises. Tout le monde ne disposant pas d'une adresse mail, merci de faire circuler ce courriel auprès des parents que vous connaissez.

Madame, Monsieur,

Faute de pouvoir convaincre et fédérer sur la question des rythmes scolaires, le gouvernement a décidé de passer en force.

A la demande du Ministre Benoît Hamon, le Préfet des Hauts-de-Seine a saisi le tribunal administratif pour nous contraindre à appliquer la réforme. L'audience a eu lieu le lundi 16 juin. Nous avons avancé des arguments juridiques et nous avons déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité, considérant qu'une partie de cette réforme est contraire à la Constitution.

Le Tribunal Administratif doit rendre sa décision au plus tard le 27 juin.

Soit notre position est validée, et alors la semaine de 4 jours est maintenue.

Soit on nous impose d'appliquer la réforme -ce qui est possible- et alors, nous nous y conformerons. Selon la motivation de cette décision, nous aurons la possibilité de faire appel, devant le Conseil d'Etat. Mais sans plus attendre, nous appliquerons la réforme.

Pourquoi ? Simplement pour mettre fin à l'incertitude dans laquelle sont placées les familles pour organiser la rentrée. Nous défendons l'intérêt des enfants et des familles asniéroises, mais il n'est pas question de nous lancer dans une bataille de tranchée avec l'Etat.

Bien évidemment, nous ne sommes pas restés sans un « *plan B* ».

Si la réforme des rythmes scolaires s'applique à Asnières, les enfants bénéficieront d'activités de qualité : des ateliers théâtre et d'initiation aux langues étrangères, du soutien scolaire, une initiation aux jeux d'échecs avec un Grand Maître International. Naturellement, les études surveillées seront maintenues.

Même si nous sommes amenés à l'appliquer, nous maintenons que cette réforme est mauvaise pour les enfants, les animateurs, les familles et les associations asniéroises.

Elle va coûter entre 2 et 3,5 millions d'euros aux contribuables Asniérois.

Dans la plupart des villes où elle est appliquée, on constate son inefficacité et l'état de fatigue des enfants.

Les associations perdront les créneaux du mercredi matin, et certaines, faute de pouvoir maintenir leurs activités, licencieront du personnel.

Je regrette que certains membres de l'opposition municipale, de manière très irresponsable, aient tenté de faire de ce sujet une « troisième mi-temps électorale ». La démagogie de leurs propos et leurs polémiques incessantes ont fragilisé la position de la ville d'Asnières dans sa négociation avec l'Education Nationale. Elles ont aussi attisé l'inquiétude de nombreux parents.

Et que les choses soient claires : contrairement à ce qu'elle prétend, l'équipe municipale précédente était loin d'avoir bouclé son projet : aucun crédit n'était prévu au budget 2014, les tarifs des activités n'avaient pas été soumis aux familles, tout comme la réduction de certaines activités (intervenants sportifs sur le temps scolaire, sorties)...

On peut donc toujours réécrire l'histoire, prétendre avoir un projet concret et avancer des chiffres fantaisistes. Nous avons en notre possession les documents budgétaires qui prouvent leur mauvaise foi.

En conclusion, il convient, dans ce domaine, comme dans les autres, de faire preuve de responsabilité. Quoi qu'il en soit, la municipalité assumera ses missions pour que la rentrée scolaire se fasse dans les meilleures conditions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Manuel Aeschlimann